

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011**

Délibération  
n° 2011.11.166

Accord Cadre 2012 -  
2014 entre l'Agence  
de l'Eau Adour  
Garonne et le  
GrandAngoulême  
pour une gestion  
durable et solidaire de  
l'Eau

**LE TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 octobre 2011**

**Secrétaire de séance** : Rachid RAHMANI

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

**Ont donné pouvoir** :

Redwan LOUHMAI à Françoise COUTANT, Véronique MAUSSET à Dominique LASNIER, Catherine PEREZ à Joël LACHAUD, Gilles VIGIER à André LAMY

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Janine GUINANDIE par Anissa ACHARKI, Françoise LAMANT par Victor KERRIGUY, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI

**Excusé(s)** :

Nadine GUILLET, Frédéric SARDIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 NOVEMBRE 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.11.166**

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAU  
POTABLE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**ACCORD CADRE 2012 - 2014 ENTRE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE ET LE  
GRANDANGOULEME POUR UNE GESTION DURABLE ET SOLIDAIRE DE L'EAU**

Depuis 2000, l'engagement communautaire de la France pour l'eau est fondé sur une obligation de résultat : maintenir en bon état les cours d'eau, zones humides, lacs et nappes profondes qui le sont et atteindre le bon état à moyen terme dans les autres milieux aquatiques dégradés.

L'objectif commun du GrandAngoulême et de l'Agence de l'Eau est de promouvoir, sur le territoire du GrandAngoulême, une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, dans un souci de développement durable, en conciliant la satisfaction des différents usages de l'eau et la préservation des écosystèmes.

Dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, le GrandAngoulême s'est donnée les moyens de développer des politiques dans les domaines de compétences suivants :

- production et distribution de l'eau potable,
- collecte et traitement des eaux usées,
- lutte contre les inondations liées aux eaux pluviales de voirie urbaine,
- protection et valorisation de la nature et des paysages (sentiers d'interprétation),
- protection de la biodiversité et des milieux naturels humides.

L'enjeu principal pour la communauté d'agglomération du Grand Angoulême est d'inscrire son développement démographique, économique et urbain dans un contexte de préservation, de développement et de mise en valeur des espaces naturels aquatiques et des ressources en eau du territoire.

Dans ce cadre, les deux partenaires s'engagent à collaborer sur les thématiques suivantes :

- mieux intégrer le fleuve Charente, les autres cours d'eau et les milieux aquatiques dans l'espace de l'aire urbaine et dans la vie des citoyens,
- intégrer les enjeux liés à l'eau dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement associés,
- sécuriser l'alimentation en eau potable, fiabiliser l'assainissement, assurer la qualité des baignades,
- promouvoir des actions de coopération internationale,
- sensibiliser et informer sur les enjeux environnementaux liés à l'eau.

Cet accord cadre prévoit la création d'un comité de pilotage composé des personnes suivantes :

- Le président du GrandAngoulême ou son représentant,
- Le représentant du GrandAngoulême au comité du bassin Adour-Garonne,
- Le directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant,

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie et construction du 19 septembre 2011,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'accord cadre relatif à une gestion durable et solidaire de l'eau avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention cadre à intervenir.

**D'APPROUVER** la création et la composition d'un comité de pilotage pour la mise en œuvre de cet accord tel que décrit ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>09 novembre 2011</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>09 novembre 2011</b>